



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2021

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
25 novembre 2021	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
13 DEC. 2021	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 13 DEC. 2021 et publication du 13 DEC. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-et-un, le deux décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-et-un s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Patrick PORNET.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

**Absente sans pouvoir :**

Lucie ROCH

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Chantal SAVARINO

**OBJET : 2021-079 : Acquisition par la commune de l'ancienne pharmacie appartenant à la SCI Les Pelouses**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une acquisition par la commune d'un bien immobilier situé au 376 route de Roanne pour un montant de 200 000 €.

Il s'agit plus précisément de l'ancienne pharmacie de Perreux, parcelle cadastrée section B n°2126, d'une superficie de 2 970 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI LES PELOUSES.

Cette acquisition est proposée pour un montant de 2000 000 €, L'avis de France Domaine a été reçu en mairie le 3 septembre 2021. Ce local commercial a été estimé à 188 000 € mais la commune souhaite l'acquérir à 200 000 € pour les raisons suivantes :

- Montant minimum exigé par le vendeur ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-079-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Publication : 13/12/2021

- Valeur patrimoniale sûre et durable compte tenu de son positionnement géographique ;
- Cours élevés de l'immobilier sur le roannais.

Vu la délibération n°2021-059 en date du 7 juillet 2021 proposant cette acquisition pour un prix de 200 000 € à la SCI Les Pelouses ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 septembre 2021 ;

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** cette acquisition de ce bien immobilier tel que désigné, situé au 376 route de Roanne, pour un montant de 200 000 €,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2115 de l'opération 120 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-079-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Publication : 13/12/2021